

**Comptes annuels et annexes au 31 mars 2012**

**SA POIRAY JOAILLIER**

**2, rue de Bassano 75116 PARIS**

**RCS 380 345 256**

## COMPTES POIRAY JOAILLIER SA

COMPTE DE RESULTAT	31/03/2012	31/03/2011	VARIATION
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			
Vente de marchandises	6 613 230	7 296 081	-682 851
<b>PRODUCTION VENDUE</b>			
Production vendue	290 763	340 490	-49 727
<b>MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>6 903 993</b>	<b>7 636 572</b>	<b>-732 579</b>
<b>PRODUCTION STOCKEE</b>			
VAR de stock de marchandises			0
<b>PRODUCTION IMMOBILISEE</b>			
Reprise de provision d'exploitation & transfert de charges	422 975	424 642	-1 667
Autres produits	67 048	4 769	62 279
<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)</b>	<b>7 394 016</b>	<b>8 065 983</b>	<b>-671 967</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			
Achats de marchandises	2 178 140	2 534 320	-356 180
Variation de stock de marchandises	33 264	-160 561	193 825
<b>AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES</b>			
Autres achats et charges externes	2 635 972	2 521 372	114 600
<b>IMPOT, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES</b>			
Impôt et taxes	135 874	121 449	14 425
<b>CHARGES DE PERSONNEL</b>			
Salaires et traitements	1 581 000	1 304 461	276 539
Charges sociales	926 067	706 281	219 786
<b>DOTATION D'EXPLOITATION</b>			
Dotations aux amortissements	122 024	96 591	25 433
Dotations aux provisions	257 836	281 432	-23 596
Dotations aux provisions sur actif circulant			
Autres charges	2 009	38 769	-36 760
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)</b>	<b>7 872 186</b>	<b>7 444 114</b>	<b>428 072</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I)-(II)</b>	<b>-478 170</b>	<b>621 869</b>	<b>-1 100 039</b>
Autres produits de participation	63 455	44 258	19 197
Produits de cession de valeurs mobilières	1 290 000	7	1 289 993
Différence positive de change	4 648	19 229	-14 581
<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)</b>	<b>1 358 103</b>	<b>63 494</b>	<b>1 294 609</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>			
Valeur nette comptable des valeurs mobilières	1 075 000	0	1 075 000
Valeur nette comptable des valeurs mobilières	2 805	1 136	1 669
Différence négative de changes	25 197	19 677	5 520
<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (VI)</b>	<b>1 103 002</b>	<b>20 813</b>	<b>1 082 189</b>
<b>RESULTAT FINANCIER (V)-(VI)</b>	<b>255 101</b>	<b>42 681</b>	<b>212 420</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>	<b>-223 069</b>	<b>664 550</b>	<b>-887 619</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>			
Sur opération de gestion	1 000		1 000
Produits sur cessions immobilisations	0	375	-375
Reprise de provisions et transfert de charges exceptionnelles	1 424 110		1 424 110
<b>TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)</b>	<b>1 425 110</b>	<b>375</b>	<b>1 424 735</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>			
Dotation aux provisions	187 078	1 924 737	-1 737 659
Autres charges exceptionnelles	405 765	40 246	365 519
<b>TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)</b>	<b>592 843</b>	<b>1 964 983</b>	<b>-1 372 140</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII)-(VIII)</b>	<b>832 267</b>	<b>-1 964 608</b>	<b>2 796 875</b>
Impôts sur les bénéfices (X)			
<b>TOTAL DES CHARGES (II)+(IV)+(VI)+(VIII)+(IX)+(X)</b>	<b>9 568 032</b>	<b>9 429 910</b>	<b>138 122</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS (I)+(III)+(V)+(VII)</b>	<b>10 177 228</b>	<b>8 129 852</b>	<b>2 047 376</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>609 196</b>	<b>-1 300 058</b>	<b>1 909 254</b>

## COMPTES POIRAY JOAILLIER SA

ACTIF	31/03/2012		31/03/2011	
	Brut	Amortissements et provisions	Net	Net
<b>Actif Immobilisé</b>	<b>6 802 343</b>	<b>2 056 879</b>	<b>4 745 464</b>	<b>4 260 358</b>
Immobilisations Incorporelles	3 034 127	374 641	2 659 486	2 678 995
Immobilisations Corporelles	1 320 920	1 147 005	173 915	232 688
Immobilisations Financières	2 447 296	535 233	1 912 063	1 348 675
<b>Actif Circulant</b>	<b>7 814 651</b>	<b>352 356</b>	<b>7 462 295</b>	<b>5 747 744</b>
Stocks et en-cours	2 873 036	217 836	2 655 200	2 701 106
Avances et acomptes versés	-	-	-	87 360
Clients et Comptes rattachés	2 817 628	134 520	2 683 108	1 847 298
Autres créances	133 912	-	133 912	504 101
Disponibilités	1 629 546	-	1 629 546	345 232
Compte de régularisation	360 529	-	360 529	262 647
Ecart de Conversion Actif	-	-	-	-
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>14 616 994</b>	<b>2 409 235</b>	<b>12 207 759</b>	<b>10 008 102</b>

PASSIF	31/03/2012		31/03/2011	
		<b>8 795 945</b>		<b>6 946 614</b>
<b>Capitaux Propres</b>				
Capital	7 160 021		6 780 350	
Prime d'émission	2 028 104		1 167 641	
Primes de fusion	194 933		194 932	
Réserves	31 988		31 988	
Report à nouveau	-1 228 297		71 761	
Résultat de l'exercice	609 196		-1 300 058	
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>294 728</b>		<b>215 728</b>	
<b>Dettes</b>	<b>2 944 836</b>		<b>2 845 760</b>	
Emprunts et dettes financières	127 225		204 078	
Avances et acomptes	66 782		60 915	
Fournisseurs et comptes rattachés	2 282 294		2 095 603	
Dettes fiscales et sociales	460 020		458 344	
Autres dettes et comptes de régularisation	8 515		26 820	
Produits constatés d'avance	172 250		0	
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>12 207 759</b>		<b>10 008 102</b>	

## 1. Identification de l'entreprise

Les comptes de la société présente un total de ses actifs pour 12 207 759 € et un bénéfice net sur la période d'un montant de 609 196 €.

La période courue a une durée de 12 mois allant du 1 avril 2011 au 31 mars 2012.

## 2. Faits marquants

Nous vous rappelons qu'au cours de l'exercice écoulé, plusieurs évènements significatifs ont eu lieu.

### 2.1 Augmentation de capital social

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2012, votre capital a été porté de 6 780 350 euros à 7 160 021,25 euros.

Au 31 mars 2012, le capital social est composé de 28 640 085 actions.

La variation du capital social d'un montant de 379 671,25 euros s'explique comme suit :

- Dans le cadre des délégations de compétence consenties par l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire en date du 25 novembre 2010 dans sa 12ème résolution, le Conseil d'Administration en date du 11 mai 2011 a procédé à une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes telle que définie dans la dite Assemblée susceptible d'investir dans le cadre d'un placement privé. 197 031 actions nouvelles ont été créées augmentant le capital social de 49 257,75 euros. La prime d'émission attachée à cette augmentation de capital ressort à 147 773,25 euros.

Soit un capital social de 6 829 607,75 euros divisé en 27 318 431 actions

- Dans le cadre des délégations de compétence consenties par l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire en date du 23 septembre 2011 dans sa 16ème résolution, le Conseil d'Administration en date du 30 septembre 2011 a procédé à une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes telle que définie dans ladite Assemblée, susceptible d'investir dans le cadre d'un placement privé. 1 321 654 actions nouvelles ont été créées augmentant le capital social de 330 413,5 euros. La prime d'émission attachée à cette augmentation de capital ressort à 991 240,5 euros.

Soit un capital social de 7 160 021,25 euros divisé en 28 640 085 actions

## 2.2 Changement de dirigeants et d'administrateurs

### 2.2.1 Révocation du Directeur Général et Administrateur, nomination d'un nouveau Directeur Général et d'un nouvel Administrateur.

Monsieur Philippe André LEVEQUE DE VILMORIN a été révoqué de ses fonctions de Directeur Général lors du Conseil d'administration qui s'est tenu le 13 avril 2011. Le Conseil a décidé de nommer Madame Elisabeth BAUR en remplacement de Monsieur Philippe André LEVEQUE DE VILMORIN, en qualité de Directeur Général.

Monsieur Philippe André LEVEQUE DE VILMORIN a été révoqué de ses fonctions d'Administrateur lors de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 31 mai 2011. L'Assemblée Générale Ordinaire a ainsi décidé de nommer Monsieur Patrick ENGLER en remplacement de Monsieur Philippe André LEVEQUE DE VILMORIN, en qualité d'Administrateur, jusqu'à l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2011.

### 2.2.2 Démission d'un Administrateur et renouvellement du mandat du nouveau Directeur général.

Madame Elisabeth BAUR a démissionné de ses fonctions d'Administrateur lors du Conseil d'Administration en date du 15 juin 2011. A l'issue de cette démission, le Conseil a décidé de la renouveler dans ses fonctions de Directeur Général pour une durée indéterminée.

### 2.2.3 Démission du Président du Conseil d'Administration et Administrateur et nomination d'un nouveau Président du Conseil d'Administration et Administrateur.

Monsieur Alain Duménil a démissionné de ses fonctions d'Administrateur et de Président du Conseil d'Administration en date du 5 mars 2012. Le Conseil d'Administration en date du 6 mars 2012, a décidé à l'unanimité de nommer à titre provisoire, en remplacement de Monsieur Alain Duménil, et sous réserve de ratification par la plus prochaine Assemblée Générale, Madame Elisabeth Baur en qualité d'Administrateur et Président du Conseil d'Administration, pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2012.

Le Conseil d'Administration en date du 30 avril 2012, a constaté la démission de Monsieur Patrick ENGLER de ses fonctions d'Administrateur.

## 2.3 Litiges sur les loyers

Deux procédures sont en cours contre la Cie GENERALI. En effet, la société GENERALI a donné bail à la Société Poiray Joaillier le 1<sup>er</sup> octobre 1992 des locaux commerciaux situés au 1 rue la Paix à Paris 2<sup>ème</sup>.

### Action en opposition à commandement de payer sur l'indexation du loyer :

Le 31 janvier 2008, GENERALI considère que le loyer annuel n'a pas fait l'objet de l'indexation conventionnelle depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2004 et décide d'activer cette clause, avec un effet rétroactif au 1<sup>er</sup> décembre 2004, réclamant ainsi un arriéré de 212 843 €. La Société Poiray Joaillier conteste cette indexation et continue de payer l'ancien loyer.

Le 21 mai 2008, GENERALI fait signifier à la Société Poiray Joaillier un commandement de payer auquel cette dernière a formé opposition le 24 juin 2008 et a assigné GENERALI devant le TGI de Paris afin :

- de voir la clause d'échelle mobile (clause d'indexation) privée d'effet ;
- de déclarer nul le commandement de payer ;
- à titre subsidiaire, de se faire octroyer des délais de paiement pour s'acquitter de l'éventuel arriéré.

Suivant le Jugement rendu le 10 novembre 2009, le Tribunal de Grande Instance a débouté la Société Poiray Joaillier de ses demandes mais lui accorde un délai d'un an pour payer la somme de 249.178,22 € TTC.

La Société Poiray Joaillier a donc interjeté appel de cette décision. Le délibéré est fixé le 11 avril 2012.

Par une décision du 11 avril 2012, la cour d'appel a confirmé le jugement du 10 novembre 2009. La Société Poiray Joaillier est condamnée à payer la somme de 249 000 € assortie des intérêts à compter du 23 mai 2008 et la somme de 6 000 € au titre de l'article 700 du CPC. Ces sommes doivent être réglées au plus tard le 24 octobre 2012.

Un pourvoi en cassation a été introduit à l'encontre de cette décision et un mémoire ampliatif a été déposé fin juillet 2012.

#### Impact dans les comptes

A ce titre la provision passée dans les comptes clos au 31 mars 2010 a été de 125 000 €, soit la moitié de la condamnation du jugement du 10 novembre 2009.

Il a été passé la provision complémentaire de 125 000 € dans les comptes du 31/03/2012, portant la provision à 250 000 €.

La part des loyers d'un montant de 354 409,76 € (période du 15 avril 2008 au 31 mars 2011) considérée comme non due, traitée jusqu'alors en avoir, a été retraitée en charge exceptionnelle de l'exercice.

#### Action en fixation de loyer :

Le 26 juin 2009, la société GENERALI nous a signifié un congé avec offre de renouvellement du bail aux conditions suivantes : durée - 9 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010, avec un montant de loyer que Poiray Joaillier conteste.

Poiray Joaillier a notifié son accord sur le principe du renouvellement et a contesté le montant du loyer proposé devant le juge des loyers en juillet 2010. Devant le juge des Loyers, la société Generali a rappelé que le renouvellement du bail était intervenu antérieurement au 1er janvier 2010 en raison de la demande de renouvellement de bail formé par Poiray par acte du 10 octobre 2003 à effet au 15 avril 2004. Le 9 mars 2011, le juge des Loyers s'est déclaré incompétent au profit du Tribunal de Grande Instance pour statuer sur la demande de renouvellement du bail, sa validité, et ses effets.

Par ordonnance du 13 janvier 2012, le juge du Tribunal de Grande Instance a ordonné la radiation de l'affaire

Le 26 juin 2012, la Société Poiray Joaillier a déposé des conclusions aux fins de rétablissement dans lesquelles elle acquiesce à la demande de renouvellement au 15 avril 2004. Le bail renouvelé d'une durée de 9 ans à effet du 15 avril 2004 prendra donc fin le 14 avril 2013. En outre, nous sollicitons du tribunal qu'il nous donne acte de son accord sur le principe du report des effets du congé délivré le 26 juin 2009, ce qui signifie que le congé prendrait effet au 14 avril 2013 et entraînerait le renouvellement du bail à effet du 15 avril 2013.

La prochaine audience de procédure est fixée au 21 septembre 2012.

Par ailleurs, le fait d'avoir renoncé à prétendre que le bail s'était renouvelé au 1<sup>er</sup> janvier 2010 a permis à la Société Poiray Joaillier de faire valoir une variation de plus de 25 % depuis la dernière fixation du loyer intervenue le 15 avril 2004.

Dans ces conditions, la Société Poiray Joaillier a notifié par huissier le 29 juin 2012, une demande de révision de loyer. Elle entend solliciter la révision du loyer afin qu'il soit porté à la date de la révision à la somme de 517 000 € correspondant à la valeur locative.

Un mémoire en demande de fixation de loyer a été également adressé par Poiray le 24 juillet 2012 dans laquelle nous sollicitons la fixation du prix du bail révisé au 29 juin 2012 à la somme annuelle de 489 600 euros hors charges et hors taxes, toutes les autres clauses, charges et conditions du bail expiré demeurant inchangées. (*L'ensemble des clauses exorbitantes de droit commun et notamment le transfert à la charge du locataire des travaux prévus par l'article 606 du code civil et de l'impôt foncier justifie un abattement de 10 %, ramenant la valeur locative à 489 600 euros par an*). Subsidiairement, il est demandé au tribunal que soit ordonnée une mesure d'instruction en application de l'article R. 145-30 du code de commerce et dans ce cas que le loyer provisionnel pour la durée de l'instance, soit fixé à la somme annuelle de 450 000 €, à compter du 29 juin 2012.

Le 20 juillet 2012 la société Generali a pris une inscription de nantissement sur notre fonds de commerce situé 1 rue de la Paix, 75002 Paris pour un montant de 1 242 854.85 €.

En octobre 2012 et janvier 2013, la société a procédé au règlement total de la dette exigée par son bailleur Generali sur le magasin de la rue de la Paix pour un montant de 891 485,62 € (y compris les intérêts de retard). La demande de mainlevée du nantissement a été notifiée le 8 janvier 2013 par acte d'huissier. Ce nantissement est ainsi devenu caduque.

#### 2.4 Litiges avec Maître Sabatier

Le 30 juin 2011, la Cour d'appel de Paris a prononcé deux ordonnances condamnant la Société Poiray Joaillier à payer à Maître Sabatier la somme totale de 141.118,95€ TTC, outre 2 100 € au titre de l'article 700 du CPC. Des pourvois en cassation ont été formés contre ces ordonnances.

En vertu de ces décisions, Maître Sabatier a fait procéder à différentes mesures d'exécution, dont des inscriptions de nantissement sur fonds de commerce.

Par une décision prononcée le 11 janvier 2012, le Juge de l'Exécution a débouté la Société Poiray Joaillier de ses contestations.

La Société Poiray Joaillier a payé l'intégralité des sommes mises à sa charge au titre des ordonnances du 30 juin 2011 et en a reçu quittance.

En juillet 2012, la Société Poiray Joaillier est enfin parvenue à obtenir la levée des nantissemements sur les marques françaises et communautaires inscrites par Me Sabatier.

En août 2012, les nantissemements sur les marques internationales ont été levés.

En revanche, la Société Poiray Joaillier a dû saisir le juge de l'exécution pour la levée du nantissement du fonds de commerce auprès du greffe du Tribunal de Commerce. L'audience a eu lieu le 14 novembre 2012 et la radiation de l'inscription des nantissemements a été signifiée le 07 janvier 2013.

### **3. Règles et méthodes comptables**

Les comptes annuels ont été préparés conformément aux principes comptables généralement admis en France, selon la réglementation en vigueur résultant des arrêtés des comités de la réglementation comptable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels applicables en France.

Les informations financières sont présentées en euros.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

La Direction procède à ces estimations et appréciations de façon continue sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement de ces appréciations.

Les principales estimations faites par la Direction pour l'établissement des états financiers concernent la valorisation et les durées d'utilité des actifs opérationnels, corporels, et incorporels, le montant des provisions pour risques et autres provisions liées à l'activité.

Concernant les actifs à plus long terme, tels que les actifs incorporels, l'hypothèse retenue est celle d'une reprise progressive dans les parties du monde dans lequel la marque est distribuée. La valeur de ces actifs est appréciée à chaque exercice sur la base de

perspectives économiques à long terme et sur l'appréciation de la Direction dans un contexte de visibilité réduite en ce qui concerne les flux futurs de trésorerie.

Les montants qui figureront dans ses futurs états financiers sont susceptibles de différer de ces estimations en fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

### 3.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire sur les durées suivantes :

Logiciels et autres immobilisations incorporelles 1 à 3 ans

Les immobilisations incorporelles sont composées :

- Des droits aux baux évalués à leur coût historique (y compris frais d'acquisition). Ils font l'objet d'évaluations régulières auprès d'experts indépendants, et d'un calcul de valeur d'utilité par l'établissement d'actualisation de flux futurs de trésorerie estimés. Une valeur d'expertise et d'utilité inférieure aux montants inscrits dans les comptes entraînerait la constatation d'une provision.
- Les autres immobilisations incorporelles concernent les logiciels et la marque POIRAY JOAILLIER.  
Concernant cette dernière, aucun indice de perte de valeur n'a été détecté.

Les immobilisations incorporelles sont soumises à des tests de perte de valeur dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur.

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué : la valeur nette comptable de l'actif immobilisé est comparée à sa valeur actuelle

La valeur nette comptable d'une immobilisation correspond à sa valeur brute diminuée, pour les immobilisations amortissables, des amortissements cumulés et des dépréciations.

La valeur actuelle est une valeur d'estimation qui s'apprécie en fonction du marché et de l'utilité du bien pour la société. Elle résulte de la comparaison entre la valeur vénale et la valeur d'usage. La valeur vénale correspond au montant qui pourrait être obtenu, à la date de la clôture, de la vente de l'actif, lors d'une transaction conclue à des conditions normales de marché, net de coûts de sortie.

La valeur d'usage correspond à la valeur des avantages économiques futurs attendus de l'utilisation de l'actif et de sa cession éventuelle. La société considère que la valeur d'usage correspond aux flux nets actualisés de trésorerie attendus. Ces deniers sont déterminés sur la base des données budgétaires.

### 3.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition qui correspond au prix d'achat et aux frais accessoires ou à leur valeur d'apport.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie estimée des immobilisations, selon les méthodes suivantes :

- Agencements et installations 3 à 10 ans
- Matériel de bureau et informatique 3 à 6 ans
- Mobilier 1 à 10 ans

### 3.3. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont constituées :

- Dépôts et cautionnements,
- Titres de participation,
- Créances liées à des participations.

Les immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à la valeur d'apport. Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence. La valeur recouvrable de la participation est la valeur la plus élevée entre la valeur de marché et la valeur d'utilité.

La valeur d'utilité de la participation est appréciée sur la base de plusieurs critères faisant notamment intervenir l'actif net, les plus-values latentes et les perspectives de rentabilité.

### 3.4. Stocks et encours

Les stocks faisant l'objet d'un marquage d'un numéro de série, sont évalués à leurs coûts d'achat et frais accessoires.

Les stocks, dont les pièces sont gérées en lots, sont valorisés suivant la méthode : premier entrée, premier sorti.

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus, et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Les modalités de détermination de la provision n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent et sont fondées sur des statistiques de ventes sur l'écoulement par famille et par date d'acquisition ainsi que sur une étude détaillée par lot pour les pierres.

Elles ont été déterminées de la manière suivante:

- Les articles de Poiray Joaillier et acquis auprès de Poiray France antérieurement au 31 mars 2007 ont fait l'objet d'un taux de dépréciation de 30% calculé sur la base d'observations statistiques de marges négatives réalisées lors d'opération de déstockages.
- Les produits finis achetés ou fabriqués ont fait l'objet d'une analyse par catégorie distinguant les produits de collections actives et les produits de collections non-actives.
- Les stocks de collections actives n'ont pas été dépréciés et pour faire face aux pertes à terminaison de certaines familles d'articles, il a été appliqué un taux de dépréciation de 15% sur la valeur globale des produits de collections non-actives.

- Le stock de pierres a été déprécié à la suite d'une étude détaillée réalisée pour la clôture des comptes au 31 mars 2010 permettant d'identifier les pierres pouvant être utilisées durant les prochaines années. Les pierres montées en produits finis générant toujours une marge confortable n'ont pas été dépréciées. Les autres pierres ont été dépréciées sur la base d'une étude réalisée par un expert en février 2009 établissant une valeur de marché pour chaque famille de pierre.
- Les autres stocks ont fait l'objet d'une analyse individuelle pour tenir compte d'un risque d'écart et qui concerne les stocks en dépôt chez les fournisseurs et les clients

### 3.5. Créances clients et comptes rattachés

Les créances sont reconnues au moment de la livraison des produits aux clients :

- en boutique lors du passage en caisse,
- pour le négoce au départ usine,
- à l'export selon les incoterms.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée au cas par cas lorsque la valeur probable de réalisation est inférieure à la valeur comptable.

### 3.6. Créances et dettes en devises

Les créances et dettes libellées en monnaies étrangères ont été évaluées sur la base du cours de change à la clôture de l'exercice. La différence résultant de cette évaluation est inscrite en écart de conversion actif et/ou passif.

Les charges ou produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les créances, disponibilités et dettes en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice.

### 3.7. Valeurs mobilières de placement

Les disponibilités et équivalents de disponibilités sont constitués de liquidités immédiatement disponibles et de placements à court terme, sans risque en capital. Elles sont évaluées à leur coût historique ou à leur valeur de réalisation, si celle-ci est inférieure.

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou à leur valeur actuelle si celle-ci est inférieure. Les plus-values de cessions sont calculées selon la méthode du premier entré - premier sorti.

### 3.8. Provisions pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour la société, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Le montant des provisions retenu est fondé sur l'appréciation par la société du niveau de risque au cas par cas.

### 3.9. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires généré par les ventes de produits est reconnu lors du transfert au client des risques et avantages liés à la propriété.

Les rabais, remises et ristournes consentis aux clients sont comptabilisés simultanément à la reconnaissance des ventes. Ils sont classés en réduction du chiffre d'affaires.

## 4. Notes sur le bilan

### 4.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont constituées pour l'essentiel de :

- la valeur des fonds de commerce des boutiques POIRAY à hauteur de 862 903 €
- la valeur des marques et modèles POIRAY pour 1 770 014 €, la marque ayant été incorporée aux actifs de la société à la suite de la fusion avec SRP intervenue lors de l'exercice clos au 31 mars 2010.

Nature immobilisations	Valeurs brutes (K€)				Amortissements (K€)				VNC
	Ouverture	Acquisition	Cession	Fin période	Ouverture	DAP	RAP	Fin période	
Concessions Brevets droits licences	67	23		90	65	14		79	11
Maquettes et moules	306	5		311	259	36		295	16
Fonds Commercial	862			862				0	862
Modèles	156	3		159					159
Marques	1 611			1 611					1 611
<b>Total Immobilisations incorporelles</b>	<b>3 002</b>	<b>31</b>	<b>0</b>	<b>3 033</b>	<b>324</b>	<b>50</b>		<b>374</b>	<b>2 659</b>

#### 4.2. Immobilisations corporelles

Nature immobilisations	Valeur brute (K€)				Amortissements (K€)				VNC
	Ouverture	Augment°	Diminut°	Fin période	Ouverture	Augmen t°	Diminut°	Fin période	
- Agencements	915	23		938	753	66	0	819	119
- PLV	65	5		70	22	19		41	28
- Matériel de transports	0			0	0	0	0	0	0
- Matériel informatique	177	9		186	163	7	0	170	16
- Mobilier de bureau	124	4	0	128	114	3	0	117	11
<b>Total autres immobilisations corporelles</b>	<b>1281</b>	<b>40</b>	<b>0</b>	<b>1321</b>	<b>1052</b>	<b>94</b>	<b>0</b>	<b>1147</b>	<b>174</b>
Immobilisations en-cours (1)	12	0	12	0					0
<b>Total Immobilisations corporelles</b>	<b>1293</b>	<b>40</b>	<b>12</b>	<b>1321</b>	<b>1052</b>	<b>94</b>	<b>0</b>	<b>1147</b>	<b>174</b>

#### 4.3. Immobilisations financières

Nature immobilisations	Valeurs brutes (K€)					Provisions (K€)					VNC
	Ouverture	Retraitement	Acquisition	Cession	Fin période	Ouverture	Retraitement	DAP	RAP	Fin période	
Titres de participations	15				15					0	15
Dépôts et cautions versés (1)	259		7		266					0	266
Autres titres immobilisés (2)	1 075			1 075	0					0	0
Créances rattachées à des participations (3)	1 424	501	256	15	2 166	1 424	501	35	1 424	535	1 631
<b>Total Immobilisations financières</b>	<b>2 773</b>	<b>501</b>	<b>263</b>	<b>1 090</b>	<b>2 447</b>	<b>1 424</b>	<b>501</b>	<b>35</b>	<b>1 424</b>	<b>535</b>	<b>1 912</b>

(1) La variation correspond à l'indexation sur les baux existants.

(2) Les autres titres immobilisés étaient 10.750 obligations convertibles SMALTO cédées le 9 Mars 2012. Ces obligations avaient été acquises au prix de 100 € chacune et étaient rémunérées à 3% par an. La société a constaté une plus-value de cession de 215 K€.

(3) Les titres de participation et les créances rattachées concernent les filiales suisse (Genève) et japonaise (Tokyo).

Les créances rattachées aux participations correspondent aux avances accordées par la société à ses filiales japonaise (1 409,6 K€) et suisse (756,6 K€).

La créance de la filiale suisse a fait l'objet d'un complément de provision à hauteur des capitaux propres négatifs des comptes sociaux du 31 décembre 2011 (34,6 K€). Le solde du compte courant Poiray Genève du 31 mars 2011 a été reclassé en "Créances rattachées à des participations".

En date du 22 février 2013, la société Poiray Joaillier a cédé sa créance sur la filiale Poiray Japon de 1 409,6 K€ à la société Design et Creation ce qui a entraîné la reprise de provision en date du 31 mars 2012.

#### 4.4. Stocks

Nature du Stock en K€	31/03/2012			31/03/2011		
	Val. Brut	Dépréciation	Val. Nette	Val. Brut	Dépréciation	Val. Nette
Marchandises	2 873	218	2 655	2 906	205	2 701
Total Stocks	2 873	218	2 655	2 906	205	2 701

Stock par familles en K€	31/03/2012	31/03/2011
Stocks courants	2 052	2 105
Stocks de pierres	463	471
Autres stocks	358	330
Total Stocks	2 873	2 906

#### 4.5. Créances clients

Toutes les créances à l'actif du bilan à la clôture de l'exercice ont une échéance à moins d'un an, sauf les créances vis-à-vis des filiales suisse pour 279,1 K€ et japonaise pour 123,4 K€.

Les créances clients hors groupe s'élèvent à 1 212 K€ au 31/03/2012 ; elles s'élevaient à 930,6 K€ au 31/03/2011.

#### 4.6. Disponibilités

Les disponibilités au 31/03/2012 s'élèvent à 1 600 K€ (dont 1 200 K€ de Sicav à court terme). A la clôture de l'exercice précédent, le total des disponibilités s'élevait à 345,2 K€ (sachant que la société disposait de 1 075 K€ d'obligations convertibles en immobilisations financières).

#### 4.7. Composition du capital social

Au 31 mars 2012, le capital social entièrement libéré se compose de 28 640 085 actions d'une valeur nominale de 0.25 €.

#### 4.8. Variations des capitaux propres

en K€	Capital	Primes de fusion	Primes d'émission	Réserves	RAN	Résultat net	Total
Au 31/03/2011	6 780,3	194,9	1 167,6	103,7	0,0	-1 300,0	6 946,5
Augmentation capital	379,7		860,5				1 240,2
Affectation résultat					-1 300,0	1 300,0	0,0
Résultat au 31/03/2012						609,2	609,2
<b>Total au 31/03/2012</b>	<b>7 160,0</b>	<b>194,9</b>	<b>2 028,1</b>	<b>103,7</b>	<b>-1 300,0</b>	<b>609,2</b>	<b>8 795,9</b>

#### 4.9. Provisions

Nature en K€	Début exercice	Augmentations	Diminutions	Fin exercice
Prov pour Risques (1)	215,7	165	86,0	294,7
<b>Total Prov. Risques et Charges</b>	<b>215,7</b>	<b>165</b>	<b>86</b>	<b>294,7</b>
Prov Créances rattachées à des participations (2)	1424,1	535,2	1424,1	535,2
Prov Stocks (3)	205,1	217,8	205,1	217,8
Prov Clients	134,5	0	0,0	134,5
Prov CC (2)	500,6		500,6	0,0
<b>Total Prov. Actif Circulant</b>	<b>2 264,3</b>	<b>753,0</b>	<b>2 129,8</b>	<b>887,5</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2 480,0</b>	<b>918,0</b>	<b>2 215,8</b>	<b>1 182,2</b>

(1) La provision concernant le litige sur loyer avec la société Générali a été augmentée de 125 K€ pour atteindre un montant de 250 K€ (voir le point 2.3).

Les autres dotations et reprises p/risques concernent des litiges Prud'hommes en cours avec des ex salariés ; ils sont provisionnés à hauteur de ces risques.

Les reprises concernent des provisions utilisées. Ce sont les seules provisions consommées sur l'exercice.

(2) Pour les dotations et reprises de provisions voir le point 4.3 notamment la filiale japonaise.

(3) Voir le point 4.4.

#### 4.10. Détail des charges et produits constatés d'avance

Nature	Montant en K€
<b>Charges constatées d'avance</b>	
Sur loyers	251,3
Sur maintenance et assurance	20,4
Sur honoraires	38,7
Sur publicité	50
<b>Total CCA</b>	<b>360,4</b>
<b>Produits constatés d'avance</b>	
Sur ventes de marchandises	172,2
<b>Total PCA</b>	<b>172,2</b>

#### 4.11. Echéancier des créances et des dettes

Les créances clients groupe concernent les facturations aux filiales suisse et japonaise pour 309 K€ et 1 296 K€.

ETAT DES CREANCES (en K€)	Montant brut	1 an au plus	plus d'un an
Prêts	0	0	0
Autres immobilisations financières	266	246	20
Créances clients hors groupe	1 212	1 201	10
Créances clients groupe	1 606	643	963
Personnel et comptes rattachés	6	6	0
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	1	1	0
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices	0	0	0
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	127	127	0
Etat, divers	0	0	0
Autres	0	0	0
Charges constatées d'avance	361	361	0
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>3 578</b>	<b>2 585</b>	<b>993</b>
Montant des prêts accordés en cours d'exercice	0		
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	0		

ETAT DES DETTES (en K€)	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an, -5 ans	plus de 5 ans
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine	0	0	0	0
Emprunts et dettes financières divers	107	29	78	0
Fournisseurs et comptes rattachés	2 349	2 349	0	0
Personnel et comptes rattachés	460	460	0	0
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	20	20	0	0
Etat : impôt sur les bénéfices	0	0	0	0
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	0	0	0	0
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	0	0	0	0
Autres dettes	9	9	0	0
Produits constatés d'avance	172	172	0	0
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>3 117</b>	<b>3 039</b>	<b>78</b>	<b>0</b>
Emprunts souscrits dans exerc.	0			
Emprunts, dettes contractés auprès d'associés	0			

## 5. Notes sur le compte de résultat

### 5.1. Chiffre d'affaires et Résultat d'exploitation

Le chiffre d'affaires des différentes activités se décompose comme suit :

ACTIVITES	31/03/2012	31/03/2011	Variations (en %)
Ventes de marchandises	6 613	7 296	-9,4%
Production vendue	291	340	-14,6%
Chiffre d'affaires	6 904	7 636	-9,6%

Zones Géographiques	31/03/2012		31/03/2011	
France	5 837	84,6%	7 003	91,7%
Export	1 067	15,4%	633	8,3%
Chiffre d'affaires	6 904	100,0%	7 637	100,0%

Le chiffre d'affaires s'élève à 6 904 K€ et est en diminution de 9,6% par rapport à l'exercice précédent. Hors la fermeture du stand des Galeries Lafayette, le chiffre d'affaires aurait été en baisse de 3,4%.

La variation du chiffre d'affaires est la suivante :

- Boutiques en propre France + 3%
- Concession GMS (fermeture du stand GL) -100%
- Négoce France - 20%
- Autres ventes France - 27%
- Négoce International + 279%
- Filiales internationales + 24%

Le chiffre d'affaires se répartit comme suit :

ACTIVITES	31/03/2012	31/03/2011
Boutiques France	45,1%	41,5%
Corners	0,0%	6,0%
Distributeurs	54,9%	52,5%
Chiffres d'affaires	100,0%	100,0%

Les charges d'exploitation s'établissent à 7 872,2 K€ en hausse de 5,7%.

Les achats de marchandises se sont établis à 2 211,4 K€ contre 2 373,7 K€ pour l'exercice précédent (y compris les variations de stocks) soit une baisse d'environ 6,8%

Le poste frais de personnel a augmenté de 24,5%.

La société a recruté 3 commerciaux dans le but de développer les ventes à l'international et d'assurer une meilleure revente de nos produits chez nos Grands Comptes ainsi que dans nos boutiques en nom propre.

Ainsi, le résultat d'exploitation ressort à – 478,2 K€ pour l'exercice 2011-2012 au regard d'un résultat d'exploitation de 621,8 K€ pour l'exercice précédent.

## 5.2. Résultat financier

Le résultat financier au 31 mars 2012 est principalement composé des éléments suivants :

en K€	
Intérêts sur CC et obligations convertibles Smalto	63,4
Produit de cession OC Smalto	1 290,0
Différence positive de change	4,6
VNC OC Smalto	-1 075,0
Escomptes accordés	-2,2
Différence négative de change	-25,2
<b>Résultat Financier</b>	<b>255,6</b>

## 5.3. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel au 31 mars 2012 est principalement composé des éléments suivants :

en K€	
Diverses opérations de gestion	1,0
Reprise de provisions (1)	1 424,1
Autres charges exceptionnelles (2)	-405,7
Dotation aux amortissements et prov exceptionnels (3)	-187,0
<b>Résultat Exceptionnel</b>	<b>832,4</b>

(1) voir note 4.3

(2) dont 26 K€ au titre du dossier Sabatier, et 354,4 K€ au titre du litige avec Generali

(3) dont 125 K€ au titre du contentieux avec Generali

## 5.4. Résultat de l'exercice et impôt sur les sociétés

Le résultat de l'exercice représente un bénéfice de 609,2 K€ au 31 mars 2012.

Après imputation des réintégrations et déductions fiscales le déficit net fiscal d'un montant de 778,6 K€ au 31 mars 2012 porte le total des déficits reportables à 10 118 K€.

## 6. Autres informations

### 6.1. Effectif moyen

L'effectif moyen s'établit à 37 personnes au 31 mars 2012 contre 36 personnes au 31 mars 2011.

### 6.2. Rémunération des organes de direction

Les organes de Direction ont reçu une rémunération sur l'exercice de 69,1 K€ (à partir de juillet 2011).

### 6.3. Engagements hors bilan

En date du 20 juillet 2012, la société Generali a pris une inscription de nantissement sur notre fonds de commerce situé 1 rue de la Paix, 75002 Paris pour un montant de 1 242,8 K€ (cf 2.3).

Des nantissements étaient inscrits au profit de Maître Sabatier (cf 2.4).

### 6.4. Engagement retraite

La société n'a pas comptabilisé le montant de son engagement en matière de départ à la retraite. Compte tenu de l'âge moyen du personnel, la société considère que le montant de ses engagements à ce titre n'est pas significatif.

### 6.5. Informations relatives aux entreprises liées au 31/03/2012 (en K€)

Bilan	Groupe POIRAY	Autres
<b>Actif</b>		
Titres de participations	13,7	
Créances rattachées aux participations	2 166,2	
Clients & comptes rattachés	1 606,0	
<b>Passif</b>		
Dettes fournisseurs		100,6
<b>Compte de résultat</b>		
Charges d'exploitation		344,5
Produits d'exploitation	733,9	
Charges financières		
Produits financiers	27,8	1 325,6

Le Groupe POIRAY est constitué des sociétés Poiray Joaillier, Poiray Suisse et Poiray Japon.

La rubrique « Autres » porte sur des sociétés concernées par la notion d'entreprises et de parties liées au sens de l'article R 123-199-1 du Code de Commerce. Les charges d'exploitation de la rubrique « Autres » sont essentiellement des loyers (70%).

## 6.6. Identité de la maison mère

DESIGN ET CREATION 18, avenue Delleur à WATERMAEL-BOISFORT 1170 (Belgique)

## 7. Autres informations sur le bilan et le compte de résultat

### Liste des Filiales et participations

Dénomination	Capital Capitaux Propres (1)	Q.P. Détenue Divid. Encaiss.	Val. brute des Titres Val. Nette des Titres	Prêts, avances Cautions	Chiffre d'Affaires Résultat
<b>Filiales (plus de 50%)</b>					
POIRAY JAPON (31/03/2012)	91 274 €	100%	1 €	1 409 587 €	655 647 €
	-4 010 689 €		1 €		-388 052 €
POIRAY SUISSE (31/12/2011)	16 667 €	100%	13 715 €	756 002 €	78 293 €
	-537 240 €		13 715 €		-327 520 €
<b>Participations (10 à 50%)</b>					
<b>Autres Titres</b>					

(1) y compris résultat de l'exercice

## 8. Evènements postérieurs à la clôture

### Augmentation de capital

Le Conseil d'administration du 15 juin 2012, agissant conformément à la délégation de compétence accordée par l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire en date du 23 septembre 2011 dans sa 16ème résolution, a décidé de procéder à une augmentation de capital de la société avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes telle que définie dans ladite Assemblée, à souscrire en numéraire, d'un montant de 65 820 € assorti d'une prime d'émission de 197 460 € par émission de 263 280 actions de 0,25 € de valeur nominale chacune.

A l'issue de cette opération, le capital social s'élève à 7 225 841,25 €, réparti en 28 903 365 actions d'une valeur nominale de 0,25 € intégralement souscrites et libérées.

Lors du Conseil en date du 25 septembre 2012, les Administrateurs, sur délégation de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 septembre 2011, ont constaté une nouvelle augmentation de capital dans le cadre de la loi Tépa, d'un montant de 84 825 euros assortie d'une prime d'émission de 254 475 euros, par émission de 339 300 actions nouvelles. Le capital s'élève ainsi à 7 310 666,25 euros divisé en 29 242 665 actions.

### 8.1. Cessions de créances

Le 25 février 2013, des cessions de créances ont été signées entre Poiray Joaillier et Design et Création:

- Sur la créance que Poiray Joaillier détient dans les livres de la société Poiray Japon Co, Ltd d'un montant de 1 409 586,93 €. Le paiement par Design et Création sera effectué par inscription en compte courant.
- Sur la créance que Poiray Joaillier détient dans les livres de la société Poiray Japon Co, Ltd d'un montant de 1 296 123,79 €. Le paiement par Design et Création sera effectué par inscription en compte courant.
- Sur la créance que Poiray Joaillier détient dans les livres de la société Alliance Designers Kabushiki Kaisha d'un montant de 1 611 365,29 €, la cession étant consentie moyennant le prix d'un euro.

### 8.2. Nomination des organes de Direction

Le Conseil d'Administration du 6 février 2013 a pris les décisions suivantes au niveau des organes de Direction :

- Nomination de Monsieur Alain Duménil en qualité de Président du Conseil d'Administration,
- Nomination de Monsieur Patrick Engler en qualité de Directeur Général de la Société,
- Nomination en qualité de Directeurs Généraux Délégués de Mesdames Elisabeth Baur et Laurence Philippon, par ailleurs Administrateurs de la Société.

Mesdames Elisabeth Baur et Laurence Philippon, Directeurs Généraux Délégués, disposeront à l'égard des tiers des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.